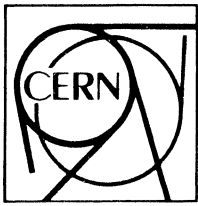


BULLETIN ASSOCIATION DU PERSONNEL



Les informations paraissant dans la rubrique "Association du Personnel" sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du Personnel du CERN.

☎ **2819 - 4224**

STAFF ASSOCIATION

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

LISTE DES SUJETS EN COURS

Dès le début de l'année, le Comité exécutif de l'Association du Personnel a dressé la liste des sujets en cours concernant le personnel, à discuter avec la nouvelle Direction du Laboratoire : en voici les extraits les plus importants :

TRACE (Comité Consultatif sur les Conditions d'Emploi)

- . représentation des différents partenaires, présidence
- . directives du Comité du Conseil, ordre du jour, calendrier
- . préparation des dossiers

Budget et planification du personnel, restructuration :

- . membres du personnel titulaires
- . recrutement
- . inventaire des talents
- . formation
- . membres du personnel non-titulaires
- . appui industriel, contrats de service, etc...

Départs anticipés

- . nouveau programme

Recrutement et contrats

- . contrats de durée indéterminée
- . intégration : permis de travail, etc...
- . protection contre le chômage
- . nouvelle politique du recrutement et des contrats

Salaires

- . révision quinquennale
- . conditions d'emploi des stagiaires

Carrières

- . filières de carrière
- . avancement modulé
- . entrevues périodiques, appréciation des performances
- . promotions
- . changements de catégorie professionnelle

Temps choisi

- . travail à temps partiel à l'approche de la retraite
- . horaires souples, etc...

Hygiène et sécurité

- . service médical
- . assurance maladie
- . accidents : enquêtes, statistiques, prévention
- . abus d'alcool : dépistage et protection

Pensions

- . nouvel Administrateur
- . nouveaux statuts et règlements
- . niveau des cotisations
- . transferts entre régime de pensions du CERN et régimes nationaux
- . bonification d'annuités pour travail en roulement
- . amélioration de la pension d'invalidité

Relations avec les utilisateurs

- . ACCU (Comité Consultatif des Utilisateurs du CERN)

En plus de ces sujets généraux, l'Association est souvent saisie de problèmes particuliers. Elle est représentée dans de nombreux comités et commissions, par ex. SAPOCO (Comité de Politique de Sécurité), CCPSRI (Commission Consultative Paritaire de Protection Sociale Réintégration et Intégration), Commissions de Recours, Commission de Reclassement et d'Invalidité, etc...

Il y aura toujours besoin de bonnes volontés pour participer à tous ces efforts : n'hésitez pas à vous joindre à nous !

*
* *
*

Le numéro de téléphone de l'Association du Personnel a été omis sur la nouvelle liste alphabétique qui vient d'être mise en service.

Secrétariat de l'Association du Personnel :

☎ 4224

de 8h.30 à 12h.30 et de 13h.30 à 17h.30

GROUPEMENT DES FRANCAIS DU CERN

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

JEUDI 9 MARS 1989, à 16h.30

Salle du Conseil

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Compte-rendu d'activités
3. Bilan financier - Cotisations
4. Problèmes fiscaux du personnel
5. Election du nouveau Comité
6. Divers

*
* *

Le verre de l'amitié sera offert aux participants à l'issue de la réunion dans la Salle des Pas Perdus (devant la Salle du Conseil).

EXPOSITION ARTISTIQUE

Hall du Bâtiment Principal

du 13 au 26 février 1989

Une exposition artistique réservée au personnel travaillant sur le site du CERN aura lieu du **13 au 26 février 1989**.

Le vernissage aura lieu le **mardi 14 février, de 12h.00 à 14h.00**.

ELECTIONS A LA COMMISSION DU FONDS D'ENTRAIDE

Comme chaque année la Commission du Fonds d'Entraide doit procéder au renouvellement d'une partie de ses membres.

Le Fonds d'Entraide du Personnel du CERN a pour but d'aider les ayants droit qui se trouvent financièrement en difficulté. Toutes les demandes d'aide sont traitées confidentiellement par les membres d'une Commission indépendante.

Cette Commission formée de 9 membres, gère le Fonds d'Entraide. Pour faire appel au Fonds d'Entraide, vous pouvez contacter un des membres de la Commission, le Service Social, l'Association du Personnel, ou encore le Secrétariat de votre Division.

Conformément à l'Article 6 du Règlement du Fonds d'Entraide, 3 membres de la Commission 1988 sont démissionnaires.

3 membres devront être élus..

Tout membre du Personnel est éligible. Si vous êtes prêt(e) à consacrer environ 2 heures par mois de votre temps de travail pour aider vos collègues, n'hésitez pas à vous joindre à cette Commission autonome et prête à l'écoute.

Les candidatures doivent être déposées avant le 28 février 1989. Pour cela, vous demandez un formulaire à B. Halvarsson/LEP Ø2973, 3739, 4235, ou à un membre de la Commission. Ils pourront vous donner de plus amples renseignements, et vous adresser une copie du Règlement du Fonds d'Entraide.

ELECTIONS TO THE BOARD OF THE MUTUAL AID FUND

Every year the Board of the Mutual Aid Fund has to replace a proportion of its members.

The purpose of the Mutual Aid Fund for CERN Personnel is to provide financial assistance to members experiencing difficulties. All applications for assistance are dealt with in confidence by the Board, which is independent.

The Board has nine members and is responsible for managing the Fund. Applications for assistance may be made through one of the Board members, the Social Affairs Service, the Staff Association or the Secretariat of your Division.

In accordance with Article 6 of the Fund's General Regulations, three members are retiring from the Board this year. Three members therefore have to be elected.

All members of the CERN personnel are eligible. If you are prepared to devote about two hours a month during working hours to assist your colleagues, do not hesitate to join this self-governing Board, whose principal task is to listen.

Candidates must announce their intention to stand for election by 28 February 1989. Forms for this purpose may be obtained from B. Halvarsson/LEP Ø2973, 3739, 3919, or from another member of the Board, who will also be pleased to provide further information and send you a copy of the Fund's General Regulations.